

Interpellation

A propos du référendum en cours (Préavis 2024-06)

Comme je l'ai dit lors du précédent Conseil, les commerçants et artisans veulent des garanties au sujet des places de parc dans le secteur de la Rue Plantour. Pour eux, un minimum de 20 places dans cette rue est nécessaire car elles sont à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville et de certains commerces ; elles viendraient compenser en partie celles qui ont été supprimées sur la Place du Marché et dans cette rue. En effet, le référendum a été lancé pour garantir ces places de parc à la Rue Plantour. Je pense que si le Conseil adopte une résolution qui serait acceptée par la Municipalité, le référendum pourrait être retiré, pour autant que l'objectif d'au minimum 20 places soit atteint.

Résolution

Le Conseil Communal soutient la proposition faite par la Municipalité au comité référendaire mais avec les dispositions suivantes : pour autant que le comité référendaire retire le référendum en cours (Préavis 2024-06) et qu'une convention soit signée avec la Municipalité, le Conseil Communal soutient la création de 7 places de parc entre le Restaurant du Marché et la Tour des Pompiers + 3 places de parc devant le Casino. Les 10 places de parc devant l'Armée du Salut sont conservées et pérennisées notamment avec une inscription au Registre Foncier. La durée de stationnement dans le secteur de la Rue Plantour est fixée dans un premier temps à une demi-heure ; à l'issue de l'initiative il sera étudié la possibilité d'allonger la durée de stationnement à 1 heure. Par contre, le stationnement y est libre de midi à 13h30. Les terrasses des commerces se trouvant sur le domaine public sont maintenues et pérennisées.

Aigle, le 27 juin 2024

Patrice Badan

